

---

# Le parc historique de Phu Phrabat (Thaïlande) No 1507

---

## 1 Informations générales

### Nom officiel du bien tel que proposé par l'État partie

Le parc historique de Phu Phrabat

### Lieu

District de Ban Phue  
Province d'Udon Thani  
Thaïlande

### Brève description

Le parc historique de Phu Phrabat est représentatif de la tradition des pierres Sema de la période de Dvaravati (VIIe-XIe siècles de notre ère). Dans le contexte mondial, alors que les bornes sacrées délimitant les lieux de pratique monastique du bouddhisme Theravada varient en termes de matériaux, l'utilisation intensive de pierres ne se retrouve que dans la région du plateau de Khorat, en Asie du Sud-Est. L'arrivée du bouddhisme au VIIe siècle entraîna une augmentation de l'édification de pierres Sema dans toute la région pendant plus de quatre siècles. Associée au renouveau des lieux de culte des époques ultérieures jusqu'à nos jours, la tradition des pierres Sema s'est poursuivie en réutilisant les anciennes pierres sur les nouveaux sites, ne laissant qu'un nombre très limité de pierres Sema de la période de Dvaravati dans leur situation d'origine. La région des monts de Phu Phrabat conserve le plus grand corpus au monde de pierres Sema *in situ* de la période de Dvaravati, témoignant de cette tradition qui prévalait autrefois dans la zone. Le grand nombre de pierres Sema érigées et la modification des abris-sous-roche ont transformé le paysage naturel en un centre religieux, peut-être pour les pratiques des moines de la forêt, et les peintures rupestres présentes sur les surfaces des quarante-sept abris-sous-roche sont la trace physique de l'occupation humaine pendant deux millénaires.

### Catégorie de bien

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'une proposition d'inscription en série de deux sites.

Aux termes des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* (2023), paragraphe 47, il est également proposé pour inscription en tant que *paysage culturel*.

### Inclus dans la liste indicative

1er avril 2004 en tant que « Parc historique de Phu Phrabat »

### Antécédents

Cette proposition d'inscription a été soumise pour la première fois à l'évaluation en 2015, sous le même nom. Le bien a été proposé pour inscription en tant que paysage culturel en série composé de deux éléments constitutifs, sur la base des critères (iii), (iv), (v), (vi), pour examen par le Comité du patrimoine mondial lors de sa 40e session (Istanbul, 2016).

Le thème principal de la proposition d'inscription repose sur la continuité du caractère sacré du site sur plusieurs siècles.

L'ICOMOS a noté que la justification de l'inscription s'appuyait sur plusieurs thèmes, sans préciser comment et dans quelle mesure le bien proposé pour inscription se distinguerait par rapport à d'autres biens similaires ayant des trajectoires historiques, culturelles et religieuses comparables.

Sur cette base, l'ICOMOS a considéré que le phénomène culturel des pierres Sema pourrait éventuellement justifier d'envisager son inscription sur la Liste du patrimoine mondial, mais qu'une révision substantielle du champ de la proposition d'inscription était nécessaire. L'ICOMOS a donc recommandé que l'examen de la proposition d'inscription soit différé afin de permettre à l'État partie de la Thaïlande, avec l'aide de l'ICOMOS et du Centre du patrimoine mondial, si nécessaire, d'approfondir la recherche sur le thème de la culture des pierres Sema en relation avec le bouddhisme, pour mettre en évidence l'importance potentielle du bien proposé pour inscription par rapport à d'autres biens similaires dans la région.

En 2016, le bien a été retiré par l'État partie avant l'examen par le Comité du patrimoine mondial lors de sa 40e session (décision 40 COM 8B.23).

En 2023, l'État partie a soumis le présent dossier de proposition d'inscription révisé.

### Consultations et mission d'évaluation technique

Des études de documents et rapports ont été fournis par des membres des comités scientifiques internationaux de l'ICOMOS et des experts indépendants.

Des commentaires sur les attributs naturels du bien proposé pour inscription, leur conservation et gestion ont été reçus de la part de l'UICN le 14 novembre 2023 et ont été incorporés dans les sections correspondantes de ce rapport.

Une mission d'évaluation technique de l'ICOMOS s'est rendue sur le bien proposé pour inscription du 3 au 8 août 2023.

### Informations complémentaires reçues par l'ICOMOS

Une lettre a été envoyée à l'État partie le 4 octobre 2023 pour demander des informations complémentaires sur la valeur universelle exceptionnelle proposée, l'analyse comparative, la protection et la gestion du bien proposé pour inscription et les cartes.

Des informations complémentaires ont été reçues de la part de l'État partie le 3 novembre 2023.

Un rapport intermédiaire a été fourni à l'État partie le 19 décembre 2023, qui résume les questions identifiées par la Commission du patrimoine mondial de l'ICOMOS. Des informations complémentaires ont été demandées dans le rapport intermédiaire, au sujet de la tradition des pierres Sema de la période de Dvaravati, de la continuité des pratiques traditionnelles dans le bien proposé pour inscription, de la capacité d'accueil et de la protection des peintures rupestres.

Des informations complémentaires ont été reçues de la part de l'État partie le 7 février 2024.

Toutes les informations complémentaires reçues ont été intégrées dans les sections correspondantes de ce rapport d'évaluation.

**Date d'approbation de l'évaluation par l'ICOMOS**  
13 mars 2024

## 2 Description du bien proposé pour inscription

Note : Le dossier de proposition d'inscription et les informations complémentaires contiennent des descriptions détaillées du bien, de son histoire et de son état de conservation. En raison de la limitation de la longueur des rapports d'évaluation, ce rapport fournit seulement un court résumé des aspects les plus importants.

### Description et histoire

Situé dans la réserve forestière nationale de Pa Khuea Nam, dans la partie septentrionale du plateau de Khorat au nord-est de la Thaïlande, le parc historique de Phu Phrabat est une petite montagne de grès de la chaîne des monts Phu Pan. Le paysage montagneux est dominé par les abris-sous-roche mégalithiques disséminés dans les forêts denses. Façonnés sous des formes inhabituelles par les forces combinées du mouvement des glaciers à l'ère du Mésozoïque-Crétacé et de l'érosion différentielle des strates rocheuses, les abris-sous-roche sont typiquement en forme de champignon, avec un grand bloc de roche plat reposant sur un ou plusieurs grands piliers rocheux, dont certains s'élèvent à plus de dix mètres. De nombreux abris-sous-roche sont entourés de pierres Sema ou ont été modifiés pour les activités bouddhiques, ce qui suggère que la zone était autrefois un centre religieux. Des peintures rupestres sont également présentes sur de nombreux abris-sous-roche.

Sīma (transcrit en français Sema) est le terme bouddhique désignant un lieu sacré défini dans lequel les moines ou les nonnes bouddhistes accomplissent des cérémonies. Les lieux sacrés peuvent être délimités à l'aide de divers matériaux ou éléments naturels, tels que des poteaux de bois, des termitières ou une rivière. Les pierres Sema sont les pierres qui délimitent les lieux sacrés dédiés aux activités bouddhiques. L'utilisation

intensive des pierres Sema comme bornes sacrées ne se rencontre qu'en Asie du Sud-Est, la plus forte concentration se trouvant sur le plateau de Khorat. Le bien proposé pour inscription possède le plus grand corpus de pierres Sema *in situ* de la région.

Les pierres Sema sont généralement disposées symétriquement dans huit directions autour du lieu sacré, afin de délimiter une zone carrée ou rectangulaire selon les principes bouddhiques. Les pierres Sema peuvent être disposées en cercles concentriques simples, doubles ou triples, en fonction de l'importance hiérarchique ou de l'histoire de la consécration des lieux sacrés. Les trois dispositions se trouvent dans le bien proposé pour inscription. Dans une région montagneuse, une pierre Sema a un corps principal et un tenon à sa base. Lors de la pose, une mortaise est creusée dans la roche, dans laquelle est inséré le tenon de la pierre Sema.

Le bien proposé pour inscription comprend deux éléments constitutifs, à savoir le parc historique de Phu Phrabat (élément 001) et le site culturel Sema de Wat Phra Phuthabat Buaban (élément 002). Le nom de l'élément constitutif 001 est identique à celui du bien proposé pour inscription. Il sera donc désigné comme le parc historique de Phu Phrabat (élément constitutif 001), tandis que « Le parc historique de Phu Phrabat » fera référence à l'ensemble du bien proposé pour inscription.

Élément constitutif 001 : le parc historique de Phu Phrabat

L'élément 001 comprend cinquante-neuf sites historiques qui peuvent être classés en deux grandes catégories : les sites de pierres Sema et les sites de pierres non Sema.

### Sites de pierres Sema

Il y a huit sites de pierres Sema, dont six sont entourés d'un cercle unique de pierres Sema et deux de doubles cercles concentriques.

Pierres Sema disposées en un cercle unique :

- Tam Rishi (la grotte de l'ermite) est un abri-sous-roche naturel (non modifié) de dix mètres de haut, entouré de sept pierres Sema et d'une mortaise (correspondant à l'emplacement de la pierre Sema manquante) qui sont disposées de manière à peu près symétrique pour former un lieu sacré presque carré. Les pierres Sema ne sont pas décorées et présentent des tailles et des formes différentes, soit un pilier cubique avec un sommet arrondi et pointu, soit une dalle de pierre plate en forme de pétale de lotus allongé.
- Nok Krata (l'abri-sous-roche de la caille) est un autre abri-sous-roche naturel entouré de cinq pierres Sema et de trois mortaises disposées dans huit directions, qui délimitent un lieu sacré rectangulaire dont l'axe longitudinal est orienté nord-est/sud-ouest. Les pierres Sema sont relativement petites, plates, épaisses et de forme pentagonale.

- Kok Ma Noi (la petite écurie) est un abri-sous-roche dont la paroi rocheuse soutient une grande roche. La paroi rocheuse a été creusée en son centre pour former deux piliers aux extrémités qui soutiennent la roche supérieure. L'espace entre les piliers a été aplani, probablement pour y placer une idole. L'abri-sous-roche pourrait avoir servi d'habitation pour les moines ou de lieu de cérémonie. Sept pierres Sema et une mortaise entourent l'abri selon une disposition symétrique dans huit directions, délimitant un lieu sacré rectangulaire, dont l'axe longitudinal orienté ouest-est présente une légère rotation dans le sens inverse des aiguilles d'une montre. La taille et la forme des pierres Sema varient, la majorité d'entre elles étant des piliers cubiques et quelques-unes des tablettes de pierre plates de forme rectangulaire dont le sommet évoque un pétale de lotus.
- Wat Look Koei (le temple du gendre) est un abri-sous-roche modifié pour aménager un monastère. Son nom, dérivé du folklore local, fait référence au temple que Tao Boros (le gendre) bâtit dans le cadre d'une compétition contre son beau-père, Tao Kong Paan. La paroi du fond et les parties basses des deux murs latéraux ont été taillées dans le pilier rocheux qui soutient la roche supérieure. Les parties hautes des murs latéraux, qui comportent chacune une fenêtre, et le mur de façade, pourvu d'une porte en son centre, sont en pierres sèches. Le sol a été artificiellement aplani dans le but d'y placer des statues bouddhiques. Trois pierres Sema et cinq mortaises entourent l'abri et délimitent le lieu sacré de forme rectangulaire, dont l'axe longitudinal est orienté nord-est/sud-ouest. Les pierres ont la forme d'un pétale de lotus allongé.
- Hor Nang U-Sa (la tour de Nang U-Sa) est un abri-sous-roche composé d'un grand pilier rocheux légèrement incliné d'une hauteur de dix mètres, soutenant une grande et épaisse dalle rocheuse. Le nom vient du folklore local selon lequel la tour a été construite par Tao Baros pour y vivre avec Nang U-Sa. Le cœur du pilier a été modifié et des murs de pierre ont été construits sous la roche supérieure pour créer une pièce. Celle-ci est ornée de peintures rupestres aux motifs géométriques. Cinq pierres Sema et trois mortaises ont été disposées dans huit directions, en un unique cercle concentrique.
- Ku Nang U-Sa (tombeau recueillant les cendres de Nang U-Sa) est un abri-sous-roche dont l'unique pilier soutient la roche supérieure. Le nom vient du folklore local selon lequel cet endroit était la tombe où les cendres funéraires de Nang U-Sa et de son chaperon étaient conservées. Cet abri-sous-roche est également connu sous le nom de « Ki Nang U-Sa », car il ressemble à un métier à tisser que Nang U-Sa utilisait pour fabriquer des étoffes. Le pilier et le sol ont été modifiés pour servir d'écrin à des idoles religieuses ou de lieu de méditation. Le pilier est orné de peintures rupestres. L'abri est entouré de huit dalles de pierre Sema de même forme, disposées

systématiquement dans huit directions, leur hauteur variant de 1,60 à 2,60 mètres.

Pierres Sema en doubles cercles concentriques :

- Tam Phra (la grotte du moine) était un grand abri-sous-roche, mais la roche supérieure s'est effondrée et s'est brisée en plusieurs morceaux par le passé. Sa partie basse avait été creusée afin de créer une grande salle contenant de nombreuses statues bouddhiques sculptées à même le pilier rocheux. Les murs sont ornés de peintures rupestres. Les sculptures ont pu provoquer un déséquilibre puis l'effondrement de la roche supérieure, ce qui a endommagé les images bouddhiques et a entraîné la disparition du toit de la salle. La zone en périphérie de l'abri a été aplani. Des pierres Sema et des mortaises, disposées dans huit directions, entourent l'abri apparemment en deux cercles concentriques pour former un site sacré rectangulaire dont l'axe longitudinal est orienté nord-est/sud-ouest. Les pierres Sema du cercle concentrique intérieur sont des piliers hexagonaux, et celles du cercle concentrique extérieur sont des dalles de pierre en forme de pétales de lotus allongés.
- La cour cérémonielle, taillée dans la roche mère en grès, est un carré délimité par deux cercles concentriques de pierres Sema, disposées symétriquement dans huit directions. Elle se situe au milieu de plusieurs abris-sous-roche. Ces abris-sous-roche sont soit délimités par des cercles de pierres Sema, soit modifiés pour des activités bouddhiques, ce qui suggère que la cour était autrefois le point central de ce centre religieux.

#### Sites de pierres non Sema

Il y a cinquante et un sites de pierres non Sema, dont onze abris-sous-roche qui ont été modifiés pour les cérémonies bouddhistes et l'habitation des moines. Les méthodes de modification comprennent la construction de murs sous la roche supérieure pour former un espace fermé destiné à accueillir des statues bouddhiques. Des peintures rupestres ont été découvertes dans cinq abris. Il y a trente-huit abris-sous-roche naturels ornés de peintures rupestres, réalisées à partir du pigment d'hématite. Les thèmes peuvent être figuratifs, avec la représentation d'humains et d'animaux et la présence d'empreintes de mains, mais également visuels ou abstraits, avec des lignes et des motifs géométriques.

Than Phra Sung est un pilier rocheux sans roche supérieure. Il s'agit d'une carrière pour les pierres Sema destinées aux lieux sacrés situés à proximité, tels que Tam Phra.

Bo Nam Nang U-Sa (le puits de Nang U-Sa) est un puits artificiel creusé pour stocker l'eau nécessaire aux cérémonies bouddhistes. Taillé dans la roche mère, il mesure deux mètres sur deux de large et cinq mètres de profondeur.

Élément constitutif 002 : le site culturel Sema de Wat Phra Phuthabat Buaban

Le site culturel Sema de Wat Phra Phuthabat Buaban comprend deux groupes de sites sacrés bouddhiques délimités par des pierres Sema. Le premier groupe se compose de douze pierres Sema, disposées de manière aléatoire autour d'un abri-sous-roche orné de plusieurs peintures rupestres. Les pierres Sema sont de différentes tailles, certaines sont cubiques, d'autres sont des dalles de pierre possédant en leur centre une arête sculptée.

Le deuxième groupe comprend vingt-quatre pierres Sema disposées dans huit directions cardinales et organisées en triples cercles concentriques qui délimitent un lieu sacré rectangulaire dont l'axe longitudinal est orienté est-ouest. Chaque direction possède trois pierres Sema, celle du milieu étant plus proche de celle de l'intérieur que de celle de l'extérieur. Toutes les pierres Sema ont la forme d'un pétale de lotus allongé avec une base étroite et un sommet légèrement plus large. Les pierres Sema situées le plus à l'intérieur sont les plus grandes, tandis que celles situées le plus à l'extérieur sont les plus petites. Les pierres Sema situées dans les cercles concentriques médians et extérieurs présentent en leur milieu une arête droite sculptée ainsi que la sculpture d'un stupa et d'un pot à eau à leur base. Les huit pierres Sema du cercle intérieur sont ornées de sculptures en bas-relief représentant les *jataka*, les récits des vies antérieures de Bouddha.

L'occupation humaine la plus ancienne des sites proposés pour inscription remonte au I<sup>er</sup> siècle avant notre ère, comme en témoignent les peintures rupestres présentes sur les abris-sous-roche et les vestiges archéologiques à proximité du bien proposé pour inscription. Les thèmes des peintures rupestres indiquent que la zone était un lieu sacré où des cérémonies rituelles étaient pratiquées.

Pendant la période de Dvaravati (VIIe-XI<sup>e</sup> siècle de notre ère), lorsque le bouddhisme s'est répandu du centre et de l'est de la Thaïlande vers le nord-est du pays, les pierres étaient utilisées par la population locale pour délimiter les lieux sacrés. En conséquence, l'utilisation des pierres Sema pour délimiter des lieux bouddhiques spécifiques s'est étendue à l'ensemble de la région de Dvaravati, y compris dans le nord-est de la Thaïlande et certaines parties de la République démocratique populaire lao et du Cambodge.

Du VII<sup>e</sup> siècle au début du Xe siècle, la forme des pierres Sema évolua en six étapes, passant d'un style simple et naturel à un style plus élaboré. Le premier type de pierre Sema était une pierre naturelle. Sa forme a évolué en un pilier cubique avec un sommet arrondi et pointu ; elle s'est ensuite transformée en pilier octogonal, puis en dalle de pierre en forme de pétale de lotus allongé. Plus tard, une arête a été sculptée au centre de la dalle de pierre, et finalement un pot d'eau ou un stupa dans un pot d'eau a été ajouté. À la fin du Xe siècle, sous l'influence du style artistique de Koh Ker, des images de Bouddha en haut-

relief, de tailles et dans des postures différentes, ainsi qu'une forme plus élaborée de pierres Sema possédant des décorations plus riches qu'à l'époque précédente ont été découvertes. À cette époque, la dalle de pierre Sema avait la forme d'un pétale de lotus allongé et était ornée de sculptures représentant des histoires des *jataka* et de la vie du Bouddha, ainsi que des figures humaines telles que le dieu Indra ou les Bodhisattvas.

Il est difficile de déterminer précisément quelles activités bouddhiques étaient pratiquées sur le bien proposé pour inscription pendant la période de Dvaravati. Compte tenu de l'ampleur des modifications apportées à la roche et de la quantité de travail et de main-d'œuvre nécessaires pour ériger les pierres Sema, le bien proposé pour inscription était sans aucun doute un centre religieux régional de l'époque, peut-être lié aux traditions monastiques du dharma ou des moines de la forêt, qui sont d'importantes sectes du bouddhisme.

Pendant la période de la culture khmère (à partir du XI<sup>e</sup> siècle) et pendant la période Lan Chang (XV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles), la religion locale a évolué vers le culte des empreintes de pied de Bouddha. Selon la croyance, Bouddha avait visité la région et laissé plusieurs empreintes sur la montagne, comme à Phra Phuthabat Bua Bok, Phra Phuthabat Lung Tao et Phra Phuthabat Buaban. Le nom « Phu Phrabat » signifie que cette montagne possède plusieurs empreintes de pied de Bouddha. En outre, le mythe bouddhiste de « U-Sa Baros » était largement répandu dans la région.

Le changement de thème de la croyance bouddhiste est bien illustré par la construction et la reconstruction de plusieurs monuments qui abritent les empreintes de pied de Bouddha dans la zone tampon et à proximité du bien proposé pour inscription (élément constitutif 002). Parallèlement, la tradition des pierres Sema s'est poursuivie dans la région par le déplacement des pierres Sema de leur emplacement d'origine et leur réutilisation pour délimiter les lieux sacrés nouvellement établis. Le bien proposé pour inscription est l'unique site de la région à avoir conservé un corpus aussi vaste de pierres Sema dans leur situation d'origine, peut-être en raison de la continuité des pratiques bouddhiques des moines de la forêt.

La zone de Phu Phrabat a été protégée en tant que monument historique en 1935. Depuis la fin des années 1960, plusieurs campagnes de recherches archéologiques ont été menées en Thaïlande sur la tradition des pierres Sema, dont des études et des fouilles archéologiques, des études sur l'iconographie, les inscriptions et les formes artistiques. En outre, un nombre limité d'études et de projets de recherche sur la tradition des pierres Sema ont été menés en dehors de la Thaïlande. Tous ces travaux académiques ont permis de mieux comprendre la tradition des pierres Sema en termes de distribution géographique, de développement historique et de styles artistiques. Toutefois, aucune de ces études n'est spécifique à la tradition des pierres Sema telle qu'elle se manifeste sur le bien proposé pour

inscription. En 1981, la protection juridique a été étendue à d'autres monuments et, en 1989, le parc historique de Phu Phrabat a été créé dans le cadre du plan directeur pour le développement. En 1992, le parc a été officiellement ouvert.

La surface des deux éléments constitutifs s'élève à 585,955 ha, avec des zones tampons totalisant 598,806 ha.

#### État de conservation

Les informations sur l'histoire de la conservation du bien sont peu nombreuses dans le dossier de proposition d'inscription. Cela est partiellement dû à la nature stable des pierres Sema et des abris-sous-roche; aucune intervention n'a donc été nécessaire dans le passé. Le bien proposé pour inscription étant situé dans la réserve forestière nationale de Pha Khuea Nam et le parc historique de Phu Phrabat bénéficiant d'une protection juridique au niveau national, les perturbations dues aux activités religieuses ou à l'exploitation des produits forestiers sont minimales. En outre, le paysage a été considéré comme sacré et donc vénéré par les populations locales; par conséquent, une puissante protection volontaire des attributs naturels et culturels est en place. Des abris ont été construits au-dessus des pierres Sema de Wat Phra Phuthabat Buaban pour protéger de l'érosion naturelle les délicates gravures de la vie de Bouddha et des histoires *jataka*. Une passerelle en bois a été construite pour protéger les sentiers historiques et les randonneurs.

Comme le montrent les photographies, les peintures rupestres peuvent souffrir du ruissellement de la pluie sur leur surface, qui emporte leurs pigments. L'ICOMOS a fait part de cette préoccupation à l'État partie dans son rapport intermédiaire de décembre 2023, en demandant des informations sur l'adoption de mesures de protection pour ces peintures rupestres et sur les techniques de suivi mises en place pour évaluer leur état. L'État partie a répondu en février 2024 qu'une comparaison entre les photographies des peintures rupestres de Tam Chang prises en 1987 et en 2021 indique qu'elles ont été peu endommagées par les intempéries. Les peintures rupestres sont protégées et régulièrement nettoyées, et leur état est évalué tous les trimestres depuis la création du parc. Le suivi comprend l'évaluation de l'état, les facteurs affectant le bien, le suivi de la dégradation des couleurs et le relevé photographique périodique. Des mesures correctives peuvent être prises en fonction des résultats du suivi. Les études montrent que les peintures rupestres n'ont pas été affectées par les fluctuations de températures et d'humidité, ni par les ruissellements de surface, et qu'elles se trouvent à l'abri des glissements de terrain et des éboulements. Des panneaux d'avertissement ont été mis en place sur tous les sites présentant des peintures rupestres afin de recommander aux visiteurs de ne pas toucher, graver ou endommager celles-ci. L'ICOMOS considère que si le suivi actuel est louable, l'évaluation de l'état du bien peut être améliorée par un suivi instrumental de haute précision.

Sur la base des informations fournies par l'État partie et des observations de la mission d'évaluation technique de l'ICOMOS, l'ICOMOS considère que l'état de conservation du bien proposé pour inscription est globalement bon.

#### Facteurs affectant le bien proposé pour inscription

Sur la base des informations fournies par l'État partie et des observations de la mission d'évaluation technique de l'ICOMOS, l'ICOMOS considère que les principaux facteurs affectant le bien proposé pour inscription sont les risques naturels et la détérioration progressive des matériaux présents sur les sites patrimoniaux.

Les principaux risques naturels sont les orages d'été, la grêle et les feux de brousse. Le plan de préparation aux risques est en place pour minimiser l'impact des catastrophes naturelles, et des exercices réguliers sont organisés pour améliorer la réponse aux situations d'urgence. La forêt est exposée aux incendies pendant la saison sèche. Cependant, la plupart des formations rocheuses naturelles étant isolées de la forêt, aucune protection particulière n'est nécessaire. De plus, avec l'aide des communautés locales, l'équipe de pompiers a réussi à contrôler efficacement les feux de forêt. Comme l'a observé la mission d'évaluation technique de l'ICOMOS, il n'y a aucun impact notable dû au feu sur les caractéristiques historiques ou archéologiques, ni sur aucun autre élément du paysage.

La détérioration progressive est principalement due aux fluctuations de température et d'humidité et à la croissance des racines des arbres. Le processus est efficacement ralenti par la plantation d'arbres à proximité des pierres Sema pour les protéger de la lumière du soleil. Les précipitations sont légèrement acides et les bas-reliefs ainsi que d'autres éléments sculptés sur les pierres Sema pourraient être soumis à un certain degré d'érosion. Les pierres Sema de Wat Phra Phuthabat Buaban étant considérées comme plus exposées à l'altération chimique, des abris ont été construits pour les protéger de la pluie.

---

L'ICOMOS considère que l'état de conservation est globalement bon et que les facteurs affectant le bien proposé pour inscription sont efficacement contrôlés.

---

### 3 Justification de l'inscription proposée

#### Justification proposée

Le bien proposé pour inscription est considéré par l'État partie comme ayant une valeur universelle exceptionnelle en tant que bien culturel pour les raisons suivantes :

- La tradition des pierres Sema, issue de la combinaison de l'art de Dvaravati d'Isan et des croyances locales en vue d'ériger des bornes sacrées en pierre Sema pour délimiter les lieux sacrés, ne se retrouve dans aucune autre culture.
- Les pierres Sema se situent autour des abris-sous-roche naturels et de la cour en pierre.
- Certains abris naturels ont été modifiés pour créer des espaces de vie et des lieux servant aux cérémonies bouddhistes.
- Le bien proposé pour inscription est un paysage culturel exceptionnel illustrant les œuvres conjuguées de l'homme et de la nature.
- Le paysage sacré a été utilisé de manière continue depuis la préhistoire jusqu'à nos jours.

Sur la base du dossier de proposition d'inscription, et selon l'État partie, les principaux attributs du bien proposé pour inscription sont : les sites bouddhiques et les sites non bouddhiques. Les caractéristiques morphologiques et biologiques naturelles et les pratiques religieuses locales dans le bien proposé pour inscription sont également considérées comme des attributs.

L'ICOMOS considère que, par rapport à la valeur universelle exceptionnelle proposée pour ce bien, les attributs principaux sont les pierres Sema, leurs situations d'origine et leurs schémas de disposition. Le paysage dans lequel les pierres Sema sont érigées et préservées, y compris la formation naturelle du paysage, les abris-sous-roche et le puits artificiel, fournit le contexte des pierres Sema.

#### Analyse comparative

L'analyse comparative a été développée en tenant compte des deux paramètres suivants : les villes de la période de Dvaravati ou les sites de culture Sema, et les sites liés aux croyances en la vénération des montagnes sacrées ou des lieux sacrés délimités par des pierres. Elle a examiné cinq sites culturels Sema en Thaïlande. En dehors du pays, vingt-six sites mégalithiques et funéraires ont été sélectionnés pour une brève comparaison, dont dix-huit du patrimoine mondial en dehors de l'Asie du Sud-Est, deux des listes indicatives et six sites du patrimoine culturel en Asie du Sud-Est.

Une comparaison détaillée des cinq sites de la culture Sema en Thaïlande a été effectuée en termes de similitudes et de différences.

Dans la première partie, deux sites sont examinés, à savoir le site culturel Sema de Muang Sema et le site culturel Sema du village de Ban Hin Tang. Les pierres Sema de ces deux sites sont considérées comme un

prototype de la culture Sema précoce dans le nord-est de la Thaïlande, dans la mesure où elles ont été créées en intégrant les croyances primitives au bouddhisme, au système d'établissement et aux formes qui se sont développées au fil du temps. La tradition des pierres Sema s'est ensuite répandue dans d'autres régions du nord-est de la Thaïlande, dont celle du bien proposé pour inscription. Le bien proposé pour inscription se distingue de ces deux sites par ses caractéristiques de paysage culturel, sa situation montagneuse, et son haut degré d'intégrité et d'authenticité.

Le troisième site comparé est le site culturel Sema de Muang Fa Daet Sung Yang, une ville ancienne de Dvaravati entourée de douves. La plupart des monuments de la ville sont des ruines. Les pierres Sema de ce site ont leur propre caractère artistique, connue sous le nom d'école d'art de Fa Daet Sung Yang. Les images de Bouddha présentent un style local distinctif et les sculptures narratives couvrent intégralement la pierre Sema. La conclusion est que le bien proposé pour inscription est différent par sa situation montagneuse, par son haut degré d'intégrité et d'authenticité et par les caractéristiques de son paysage culturel.

Le quatrième élément de comparaison est le site culturel Sema de Ban Tanod. Ses caractéristiques uniques sont la pierre naturelle non décorée ainsi que les dalles de pierre en forme de pétales de lotus allongés. Là encore, la différence entre le bien proposé pour inscription et l'élément de comparaison réside dans sa situation montagneuse, son haut degré d'intégrité et d'authenticité et ses caractéristiques de paysage culturel.

Le dernier site comparé est le site culturel Sema de la ville ancienne de Si Thep. La ville ancienne de Si Thep et ses monuments de Dvaravati associés est un bien qui a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 2023 (Thaïlande, critères (ii) et (iii)). La conclusion est que, bien que des pierres Sema soient présentes autour des monastères ou des monuments, elles sont incomplètes. Le bien proposé pour inscription est différent car il s'agit d'un paysage culturel situé dans une région montagneuse, présentant de riches formes de pierres Sema ainsi qu'une intégrité et une authenticité élevées.

Une comparaison est faite avec vingt-six sites mégalithiques et funéraires aux niveaux régional et mondial en dehors de la Thaïlande. La conclusion est que, ces sites ayant des finalités et des fonctions différentes, ils ne sont pas comparables au bien proposé pour inscription.

L'ICOMOS considère que l'objectif visé par l'analyse comparative devrait être d'établir la place de la tradition des pierres Sema du bien proposé pour inscription dans son contexte géoculturel pertinent. L'analyse comparative du dossier de proposition d'inscription n'a pas rempli cet objectif pour deux raisons. Premièrement, la comparaison avec d'autres sites de pierres Sema est limitée à la Thaïlande ; elle n'est donc pas en mesure de démontrer l'importance universelle du bien proposé pour inscription

dans le contexte mondial. Deuxièmement, la comparaison avec des biens internationaux est faite avec des sites qui sont sans rapport avec le bien proposé pour inscription en termes de vocation et de fonctions.

Afin de pallier ce problème, l'ICOMOS a demandé en octobre 2023 à l'État partie de soumettre des informations complémentaires apportant une description contextualisée de la tradition des pierres Sema en Asie du Sud-Est et d'expliquer quels aspects distinguent les sites de pierres Sema proposés pour inscription de ceux d'autres régions de Thaïlande et d'autres pays. Pour clarifier davantage le contexte du bien proposé pour inscription, l'ICOMOS a demandé à l'État partie d'étendre son analyse comparative aux sites de pierres Sema hors de la Thaïlande.

L'État partie a répondu en novembre 2023, en fournissant une description détaillée de la culture de Dvaravati, de la tradition des pierres Sema au cours de la période de Dvaravati, de l'art de Dvaravati d'Isan, ainsi qu'une analyse comparative élargie pour inclure les sites de pierres Sema hors de la Thaïlande. Cette analyse conclut qu'il existe des sites de pierres Sema de la période de Dvaravati en République démocratique populaire lao et au Cambodge, et qu'ils ont été influencés par la culture de Dvaravati du nord-est de la Thaïlande. Si l'on trouve d'autres sites de pierres Sema dans d'autres régions de Thaïlande, au Myanmar, au Viet Nam, en Malaisie, en Indonésie et aux Philippines, ils ne sont pas contemporains de la culture de Dvaravati et ne sont donc pas pertinents pour la comparaison.

Les informations complémentaires ont fourni des indications contextuelles précieuses sur la tradition des pierres Sema de la période de Dvaravati. Il est inhabituel qu'un site tel que le bien proposé pour inscription regroupe autant de zones délimitées par des pierres Sema, que ces dernières soient disposées en cercles concentriques simples, doubles ou triples et qu'elles présentent une telle variété de formes. En outre, un nombre considérable d'abris-sous-roche ont été modifiés pour la religion bouddhique. Tous ces phénomènes suggèrent que le bien proposé pour inscription était un centre religieux durant la période de Dvaravati (du VIIe au XIe siècle de notre ère).

Toutefois, le type d'activités religieuses pratiquées dans la région reste inconnu. Étant donné que la tradition des moines de la forêt a repris dans la région au milieu du XIXe siècle et que les abris modifiés pourraient avoir servi de résidence aux moines qui pratiquaient le dharma, on peut supposer que la tradition des moines de la forêt pourrait avoir été présente sur le bien proposé pour inscription. Afin d'approfondir la compréhension de ces questions, l'ICOMOS a demandé dans son rapport intermédiaire que l'État partie fournisse davantage d'informations sur les principales caractéristiques de la tradition des pierres Sema de la période de Dvaravati en général, sur les spécificités ou les aspects du bien proposé pour inscription qui illustrent le mieux ces caractéristiques, et sur l'existence éventuelle de pièces

documentaires ou d'inscriptions encore présentes pouvant relier la tradition des moines de la forêt passée au bien proposé pour inscription.

L'État partie a répondu en février 2024 en fournissant une description de la culture de Dvaravati en général et un exposé détaillé sur la culture de Dvaravati dans le nord-est de la Thaïlande et notamment sur l'origine de la tradition des pierres Sema, sur cette tradition durant la période de Dvaravati dans le nord-est de la Thaïlande, sur les six formes et les trois schémas de disposition de pierres Sema présents sur le bien proposé pour inscription, sur la relation spatiale entre les abris-sous-roche et les pierres Sema ainsi que sur la modification des abris-sous-roche. En outre, une présentation détaillée des pierres Sema de Muang Fa Daet Sung Yang et de l'école d'art de Fa Daet Sung Yang a été fournie. Elle conclut que la tradition des pierres Sema est une caractéristique propre à l'art de Dvaravati d'Isan. Sur plus d'une centaine de sites de pierres Sema, le bien proposé pour inscription est le seul site (avec ses deux éléments constitutifs) qui conserve une grande quantité de pierres Sema *in situ* et qui, par conséquent, a préservé son intégrité et son authenticité au plus haut degré. En outre, dans ces deux éléments constitutifs où la tradition des pierres Sema se manifeste, des abris-sous-roche ont été modifiés pour servir de lieux de partage des pratiques bouddhiques.

L'ICOMOS note que la Sema est la fondation du bouddhisme. Dans le contexte mondial, les bornes Sema ont été créées avec de nombreux matériaux et sous différentes formes. L'utilisation intensive de pierres comme bornes sacrées de délimitation est une pratique que l'on ne trouve qu'en Asie du Sud-Est. La période de Dvaravati est l'origine et la principale phase de développement de cette tradition des pierres Sema. La grande majorité des sites de pierres Sema se trouvent sur le plateau de Khorat et dans les régions voisines, notamment dans le nord-est de la Thaïlande et dans certaines parties de la République démocratique populaire lao et du Cambodge. Le bien proposé pour inscription conserve le plus grand corpus de pierres Sema *in situ* de la période de Dvaravati, représentant la trajectoire la plus complète de leur évolution et de leur diversité typologique et témoignant de cette tradition bouddhique unique en Asie du Sud-Est et dans le monde.

---

L'ICOMOS considère que l'analyse comparative justifie d'envisager l'inscription de ce bien sur la Liste du patrimoine mondial.

---

#### **Critères selon lesquels l'inscription est proposée**

Le bien est proposé pour inscription sur la base des critères culturels (iii) et (v).

Critère (iii) : *apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue ;*

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que le bien proposé pour inscription est un excellent représentant de

plus d'une centaine de sites sacrés témoignant de la tradition des pierres Sema dans le nord-est de la Thaïlande. Les sites de pierres Sema du bien proposé pour inscription sont les seuls sites de Thaïlande et d'Asie à être situés sur une montagne. Ils témoignent de la combinaison des croyances associées au bouddhisme Theravada et de la délimitation du lieu sacré, impliquant l'installation des pierres Sema autour des abris-sous-roche et de la cour en pierre pour déterminer les limites du lieu sacré servant à l'accomplissement des rituels bouddhistes.

L'ICOMOS considère que le bien proposé pour inscription est un témoignage exceptionnel sur la tradition des pierres Sema de la période de Dvaravati dans un contexte mondial.

L'ICOMOS considère que ce critère est justifié.

*Critère (v) : être un exemple éminent d'établissement humain traditionnel, de l'utilisation traditionnelle du territoire ou de la mer, qui soit représentatif d'une culture (ou de cultures), ou de l'interaction humaine avec l'environnement, spécialement quand celui-ci est devenu vulnérable sous l'impact d'une mutation irréversible ;*

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que le bien proposé pour inscription est un paysage culturel sacré de la chaîne des monts Phu Pan depuis plus de 3 000 ans, comme en témoignent les peintures rupestres préhistoriques et les pierres Sema. La combinaison de ces éléments confère au bien proposé pour inscription une identité exceptionnelle qui ne se rencontre nulle part ailleurs en Thaïlande. Les communautés locales ont accepté le bouddhisme qu'elles ont, par la suite, intégré à leurs croyances primitives dans le paysage culturel sacré et les abris-sous-roche naturels, et ont modifié les abris-sous-roche en diverses formes d'habitation ou de lieux cérémoniels bouddhiques. Cela s'est fait conjointement avec l'utilisation de la tradition des pierres Sema, comme l'attestent les vingt-trois exceptionnels abris-sous-roche modifiés, qu'ils soient ou non entourés de pierres Sema. Ainsi, le bien proposé pour inscription est le seul site du patrimoine culturel en Thaïlande et en Asie qui témoigne avec force des croyances associées à la tradition des pierres Sema dans un paysage culturel sacré.

L'ICOMOS considère que, jusqu'à présent, il n'y a pas de preuve de la continuité du caractère sacré du paysage depuis les croyances primitives jusqu'au bouddhisme. L'ICOMOS considère cependant que, au cours de la période de Dvaravati, le paysage a été délibérément et largement modifié par la tradition des pierres Sema pour remplir des fonctions bouddhiques. Bien que cette pratique ait pu être populaire à l'époque dans toute la région du plateau de Khorat, la plupart des pierres Sema ont été déplacées et réutilisées par la suite. Le bien proposé pour inscription est resté le seul témoignage physique d'un paysage transformé par la tradition des pierres Sema durant la période de Dvaravati.

L'ICOMOS considère que le critère (v) est justifié pour les raisons mentionnées ci-avant.

---

L'ICOMOS considère que le bien proposé pour inscription répond aux critères culturels (iii) et (v).

---

### **Intégrité et authenticité**

#### **Intégrité**

Pour que le bien proposé pour inscription soit le meilleur représentant de la tradition des pierres Sema, ses attributs doivent couvrir toutes les formes de pierres Sema et tous leurs schémas de disposition, et illustrer la trajectoire la plus complète de leur évolution. En outre, l'approche en série devrait être justifiée.

L'État partie considère que le bien proposé pour inscription est d'une taille appropriée et comprend tous les attributs transmettant la valeur universelle exceptionnelle proposée. Les éléments constitutifs proposés pour inscription sont unis par des liens clairement définis et contribuent individuellement à la valeur universelle exceptionnelle proposée.

L'ICOMOS considère que le bien proposé pour inscription présente un degré élevé d'intégrité en ce qui concerne les formes des pierres Sema et la séquence de leur développement. Le bien proposé pour inscription témoigne de toutes les formes importantes de pierres Sema, et illustre les étapes majeures de cette tradition au cours de la période de Dvaravati. L'ICOMOS considère que, parallèlement au développement principal de la tradition des pierres Sema, l'école d'art de Fa Daet Sung Yang est un style local qui est apparu à la fin de la période de Dvaravati et qui représente le style le plus décoratif et le plus narratif de pierres Sema. L'ICOMOS considère qu'étant donné que ces pierres ne se trouvent plus dans leur situation d'origine et qu'elles ne sont apparues qu'à la fin de la période de Dvaravati, dans le contexte mondial, aucun autre site ne peut offrir un témoignage aussi complet de la tradition des pierres Sema de la période de Dvaravati que le bien proposé pour inscription.

Concernant l'approche en série, l'ICOMOS considère que l'élément constitutif 001 représente les premières et principales étapes du développement de la tradition des pierres Sema, tandis que l'élément constitutif 002, avec ses pierres Sema disposées en trois cercles concentriques et les sculptures narratives de ses pierres influencées par l'art de Koh Ker, représente une phase beaucoup plus aboutie de la tradition des pierres Sema de la fin de la période de Dvaravati.

L'ICOMOS considère que le bien proposé pour inscription est d'une taille appropriée, que tous les attributs nécessaires à l'expression de la valeur universelle exceptionnelle proposée sont inclus dans ses limites, et que tous les impacts négatifs sont sous contrôle.

L'ICOMOS considère que l'intégrité de l'ensemble de la série proposée pour inscription ainsi que l'intégrité de chaque élément constitutif ont été démontrées.

#### Authenticité

L'ICOMOS considère que le bien proposé pour inscription a conservé son authenticité à un niveau très élevé. Les pierres Sema se situent à leur emplacement d'origine. Les matériaux utilisés pour les pierres Sema sont d'origine et intacts. Au cours de milliers d'années, le bien proposé pour inscription a été légèrement affecté par l'érosion naturelle et par les activités humaines consistant à sculpter des idoles dans la roche pour enrichir les lieux à usage cérémoniel. Les piliers rocheux équilibrant les charges de deux des vingt-trois sites culturels Sema ont été taillés, ce qui a entraîné une répartition inégale du poids de la roche supérieure. Cette pratique a entraîné une fissure et l'effondrement de la roche supérieure. Les autres sites culturels Sema du bien proposé pour inscription sont dans leur état d'origine et sont restés intacts. L'environnement montagneux et forestier du bien proposé pour inscription et ses environs contribuent également avec efficacité à sa protection et à sa conservation.

L'ICOMOS considère que le bien proposé pour inscription présente un degré très élevé d'authenticité. Bien qu'une étude régionale entreprise sur les pierres Sema du plateau de Khorat indique que seulement vingt-trois pour cent de ces pierres sont conservées *in situ*, dont beaucoup ont été déplacées vers leur emplacement actuel, les pierres Sema du bien proposé pour inscription ont toutes été conservées dans leur situation d'origine. Les pierres sont restées intactes depuis leur installation. Le cadre naturel dans lequel la tradition des pierres Sema s'est manifestée a été bien préservé. Le bien proposé pour inscription permet donc de comprendre la tradition des pierres Sema de la période de Dvaravati en termes de forme et conception, matériaux, fonctions, situations, tradition, esprit et impression. Depuis sa conversion en centre religieux bouddhique au VII<sup>e</sup> siècle, le site a continué d'occuper cette fonction.

L'ICOMOS considère que l'authenticité de l'ensemble de la série proposée pour inscription ainsi que l'authenticité de chaque élément constitutif ont été démontrées.

En conclusion, l'ICOMOS considère que les conditions d'intégrité et d'authenticité de l'ensemble de la série proposée pour inscription et de chaque élément constitutif sont remplies.

#### Délimitations

En mai 2022, neuf habitants vivaient dans le bien proposé pour inscription et huit dans les zones tampons.

Les limites ont été tracées en tenant compte des caractéristiques naturelles, des repères existants et des dispositions administratives. Le bien proposé pour inscription comprend tous les attributs nécessaires pour transmettre la valeur universelle exceptionnelle proposée.

La zone tampon a été considérablement réduite par rapport à la proposition d'inscription de 2015, sans qu'une justification claire de cette réduction soit fournie. Étant donné que le nombre de visiteurs augmentera si le bien est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, l'ICOMOS recommande d'étendre les zones tampons, par le biais d'une demande de modification mineure des limites, afin de protéger le bien d'un développement potentiel et d'assurer une protection efficace du cadre plus large.

---

#### Évaluation de la justification de l'inscription proposée

En résumé, l'ICOMOS considère que l'analyse comparative réussit à démontrer que le bien proposé pour inscription conserve le plus grand corpus de pierres Sema *in situ* de la période de Dvaravati, représentant la trajectoire la plus complète de leur évolution et leur diversité typologique. Le bien proposé pour inscription témoigne de cette tradition bouddhique unique en Asie du Sud-Est et dans le monde, ce qui justifie d'envisager son inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Les critères (iii) et (v) ont été démontrés. Les conditions d'intégrité et d'authenticité du bien en série proposé pour inscription dans son ensemble et de chaque élément constitutif sont remplies.

---

## 4 Mesures de conservation et suivi

### Documentation

Le Département des beaux-arts du ministère de la Culture tient un inventaire des caractéristiques du bien, y compris l'art rupestre et les pierres Sema, et actualise régulièrement ses recherches grâce à un programme d'observation en cours. Dans le plan directeur pour la conservation et le développement du parc historique de Phu Phrabat 2022- 2026 (le plan directeur), il y a des lignes directrices pour des programmes de recherche réguliers sur le site et dans la région. Le parc historique de Phu Phrabat tient à jour une liste de contrôle pour la conservation de chacune des caractéristiques du parc. Une évaluation annuelle de chaque caractéristique archéologique et historique est réalisée et un entretien régulier est effectué. Tous ces documents ont été archivés. L'inventaire des monuments anciens est en cours et est identifié comme un objectif pour 2023 dans le plan directeur. Les attributs, les pierres Sema et les abris-sous-roche, en particulier, sont bien documentés avec un haut degré de précision, pouvant servir d'informations de référence pour le suivi.

L'ICOMOS considère que si les zones situées immédiatement autour des abris-sous-roche constituent le substrat rocheux et ne peuvent faire l'objet de fouilles archéologiques, de nombreuses autres zones du bien proposé pour inscription présentent encore un potentiel archéologique. Les recherches archéologiques menées dans ces zones peuvent apporter un éclairage supplémentaire sur l'importance du bien proposé pour inscription. Une datation absolue devrait être effectuée pour dater les peintures rupestres, les pierres Sema, les bas-reliefs et les parties modifiées des abris-sous-roche

afin de mieux comprendre la chronologie du bien proposé pour inscription. En outre, l'étude de la fonction et de l'utilisation initiales du bien proposé pour inscription avant et pendant la période de Dvaravati devrait être menée.

#### **Mesures de conservation**

Étant donné qu'aucun des attributs proposés n'est menacé, un entretien courant quotidien est effectué, qui comprend le nettoyage, le ramassage des ordures, le désherbage et l'élagage des arbres. Des patrouilles régulières sont assurées par le personnel. La chasse et la cueillette sont interdites dans la zone du bien proposé pour inscription et dans les zones tampons. Selon les observations de la mission d'évaluation technique de l'ICOMOS, ces mesures sont appropriées et efficaces.

#### **Suivi**

Le système de suivi fonctionne efficacement depuis des décennies. Les indicateurs principaux comprennent l'état des pierres Sema, des abris-sous-roche et des peintures rupestres ; les menaces liées aux activités humaines telles que les fouilles illégales et le vol ; ainsi que le nombre de visiteurs du site et du site Internet. Le suivi est effectué une fois par an, principalement par le parc historique de Phu Phrabat et conjointement avec le Département des beaux-arts, et le 6<sup>e</sup> bureau du Département royal des forêts de la province d'Udon Thani.

En plus de ce dispositif de suivi, le Département des beaux-arts mesure la qualité des sites du patrimoine culturel en se servant d'un tableau de bord élaboré sur la base des normes de contrôle de la qualité des sites de tourisme historique. Ce mécanisme de contrôle supplémentaire a permis d'améliorer efficacement la gestion du site au fil des ans.

---

L'ICOMOS considère que les mesures de conservation et de suivi sont appropriées. L'ICOMOS considère toutefois que des recherches supplémentaires sur la chronologie et les fonctions initiales du bien proposé pour inscription ainsi que sur les activités qui ont été pratiquées sur le site dans le passé, avant et pendant la période de Dvaravati, devraient être menées. De plus, l'ICOMOS considère qu'il serait souhaitable que le système de suivi soit adapté de manière à faciliter l'intégration de ses résultats dans le questionnaire du Rapport périodique.

---

## **5 Protection et gestion**

### **Protection juridique**

Le bien proposé pour inscription est protégé par la législation nationale et locale et par les règlements gouvernementaux.

Au niveau national, la loi sur les monuments anciens, antiquités, objets d'art et les musées nationaux, B.E. 2504 (1961), et modifiée par la loi (n° 2), B.E. 2535 (1992), est la législation la plus importante en matière de protection du patrimoine. En vertu de cette loi, les deux éléments constitutifs du bien proposé pour inscription sont inscrits

par le Département des beaux-arts du ministère de la Culture en tant que monuments historiques. La loi réglemente également la construction et interdit toute activité de réparation, modification, adaptation, démolition, ajout, destruction ou enlèvement de monuments anciens ou de leurs éléments, ainsi que toute excavation dans l'enceinte des monuments anciens. Le Département des beaux-arts a également désigné la zone du bien proposé en tant que parc historique.

Le bien étant situé dans la réserve forestière nationale, il est protégé par la loi sur la Réserve forestière nationale, B.E. 2507 (1964). La loi interdit toute activité visant à détenir ou à posséder la terre, à construire, à détruire ou à brûler la forêt, à exploiter le bois, à collecter des produits forestiers ou à effectuer toute action susceptible d'endommager ou de détériorer l'état de la réserve forestière nationale.

Les règlements ministériels déterminent les politiques et les mesures relatives à l'utilisation des terres afin de gérer le développement urbain et la croissance des communautés et de soutenir le développement économique. Le règlement ministériel concernant la mise en œuvre du plan d'urbanisme unitaire d'Udon Thani, B.E. 2560 (2017), classe le parc historique de Phu Phrabat (élément constitutif 001) en zone de conservation forestière, et le site culturel Sema de Wat Phra Phuthabat Buaban (élément constitutif 002) se trouve dans la réserve forestière nationale de Pha Khuea Nam.

Au niveau local, le bien proposé pour inscription est régi par la loi sur le conseil de sous-district et l'autorité administrative de sous-district, B.E. 2537 (1994), modifiée par la loi sur le conseil de sous-district et l'autorité administrative de sous-district (n° 6), B.E. 2552 (2009). En vertu de cette loi, l'autorité administrative de sous-district a pour mission de protéger, de surveiller et d'entretenir les ressources naturelles et l'environnement. Il a également pour mission de préserver l'art, les coutumes, les connaissances locales et la culture locale.

Les zones tampons sont protégées par la loi sur la Réserve forestière nationale, B.E. 2507 (1964), et le règlement ministériel concernant la mise en œuvre du plan d'urbanisme unitaire d'Udon Thani, B.E. 2560 (2017). L'ICOMOS recommande que les zones tampons soient étendues, par le biais d'une demande de modification mineure des limites, afin de protéger le bien proposé pour inscription d'un développement potentiel et d'assurer une protection efficace du cadre plus large.

### **Système de gestion**

Le bien proposé pour inscription est géré dans un cadre collaboratif, piloté par le Département des beaux-arts du ministère de la Culture. Le 30 avril 2022, les représentants du Département des beaux-arts, du Département royal des forêts, de la province d'Udon Thani, du district de Ban Phue, de l'organisation administrative du sous-district de Muang Pan et de la municipalité du sous-district de Klang Yai ont signé le protocole d'accord de coopération sur la gestion et la

protection du patrimoine culturel du parc historique de Phu Phrabat, s'engageant à établir des lignes directrices et des champs de coopération, à former un comité (ou des comités) comprenant des représentants de chaque partie et à préserver conjointement le patrimoine culturel dans les environs du parc historique de Phu Phrabat. En vertu de ce protocole d'accord, le Département des beaux-arts est responsable de la gestion de la zone du bien proposé pour inscription, tandis que le Département royal des forêts est responsable de la gestion des zones tampons. Les gouvernements des provinces et des districts sont chargés d'apporter leur soutien à la mise en œuvre de divers plans et législations concernant le bien proposé pour inscription.

La gestion du site est guidée par le plan directeur pour la conservation et le développement du parc historique de Phu Phrabat 2022-2026 (le plan directeur). Le plan directeur a été conçu en collaboration avec les communautés locales dans le cadre d'un processus participatif. Il comprend sept programmes, dont l'archéologie et la conservation, les études académiques et le soutien à la recherche, l'utilisation des terres, l'engagement des communautés, la promotion de l'apprentissage et du tourisme, le développement des services et équipements publics, ainsi que l'aménagement du paysage. Ces programmes sont subdivisés en vingt sous-programmes, dont les phases de mise en œuvre varient de trois à cinq ans. Une liste complète d'actions a été prévue pour mener à bien ces programmes.

Les coûts de gestion sont principalement couverts par les budgets annuels du gouvernement. Les membres du personnel ont accès à des formations internationales et nationales. Le niveau des ressources et l'expertise du personnel sont appropriés, mais pourraient être améliorés.

Le plan de préparation aux risques est en place et fonctionne. Toutefois, les mécanismes d'évaluation d'impact sur le patrimoine doivent encore être intégrés dans le système de gestion.

### **Gestion des visiteurs**

Les installations destinées aux visiteurs comprennent un centre d'information touristique, des toilettes, le bureau du parc avec des salles de réunion, un parking, des véhicules électriques pour les déplacements dans le parc, une boutique de souvenirs et une cafétéria, ainsi que d'autres équipements tels que des panneaux de signalisation, des publications sous diverses formes et un site Internet officiel.

Le nombre de visiteurs est relativement faible, avec un maximum d'environ 62 000 atteint en 2015. La gestion actuelle des visiteurs est appropriée. Compte tenu de l'accroissement potentiel du nombre de visiteurs et de ce que cela impliquerait, l'ICOMOS a demandé à l'État partie, dans son rapport intermédiaire, de préciser si la capacité d'accueil du bien proposé pour inscription avait été établie et était utilisée comme outil de gestion des

visiteurs, et de détailler les mesures qui seront prises pour protéger le caractère sacré du bien proposé pour inscription, ainsi que les pratiques religieuses des communautés locales, contre les perturbations liées au tourisme. L'État partie a répondu en février 2024 que le parc historique de Phu Phrabat verrait le nombre de ses visiteurs multiplié par cinq s'il était inscrit sur la Liste du patrimoine mondial. La gestion du tourisme est décrite dans le plan directeur. Sur cette base, un plan de gestion de la zone a été élaboré. L'État partie a indiqué que le bien proposé pour inscription avait la capacité d'accueillir le nombre potentiellement accru de visiteurs et il a fourni un compte rendu détaillé des installations destinées aux visiteurs. En ce qui concerne la protection du caractère sacré du bien proposé pour inscription et des activités religieuses des communautés locales contre les perturbations liées au tourisme, l'État partie a répondu par une photographie prise en 1939, prouvant que le bien proposé pour inscription est utilisé depuis longtemps par les communautés locales comme lieu de culte. Les activités religieuses sont restées autorisées après la création du parc. Un compte rendu détaillé des principales cérémonies bouddhiques autorisées sur le site a été fourni, comprenant des informations sur la procédure d'approbation et les règles d'utilisation du site pour les activités bouddhiques.

L'ICOMOS considère que, même si le bien proposé pour inscription peut actuellement recevoir un grand nombre de visiteurs, la capacité d'accueil doit encore être développée afin de comprendre les limites du site, non seulement en termes d'espace physique et de services, mais aussi au regard des effets induits par les visiteurs, tels que l'impact négatif sur l'esprit religieux du lieu, l'expérience touristique et l'environnement. L'ICOMOS note que la gestion actuelle permet des activités bouddhiques sur le bien proposé pour inscription sans endommager le site, ce qui est à saluer. Toutefois, les mesures visant à protéger le caractère sacré du bien proposé pour inscription et les pratiques religieuses des communautés locales contre les perturbations liées à une forte augmentation du nombre de visiteurs restent floues.

La présentation et la promotion du bien proposé pour inscription sont encouragées par les gouvernements central et provincial, comme en témoignent les politiques nationales du gouvernement royal de Thaïlande, le plan de développement de la province d'Udon Thani pour les provinces du Nord-Est supérieur (2018-2022) et le plan de développement de la province d'Udon Thani (2023-2027).

### **Implication des communautés**

Des politiques visant à renforcer l'engagement des communautés sont en place et ont été intégrées dans le plan directeur, mais elles pourraient être améliorées.

Les communautés ont été informées du processus de proposition d'inscription et ont été consultées sur le plan directeur. Les statistiques indiquent que, excepté durant la période marquée par la pandémie de Covid-19, plus de 1 000 moines, prêtres et nonnes ont visité le site au cours

des dernières années. Les sites sacrés sont aussi fréquemment utilisés par les communautés locales à des fins religieuses. Les activités bénévoles des communautés locales, telles que le nettoyage et l'entretien des sites, ont aidé le parc à gérer le site.

---

### **Évaluation de l'efficacité de la protection et de la gestion du bien proposé pour inscription**

En résumé, l'ICOMOS considère que la protection juridique du bien proposé pour inscription est appropriée et que la gestion est efficace. La gestion des visiteurs est satisfaisante. L'engagement des communautés locales est intégré dans le plan de gestion du site, mais leur participation pourrait être améliorée. Les mécanismes d'évaluation d'impact sur le patrimoine devraient être intégrés dans le système de gestion. Les zones tampons devraient être étendues, par le biais d'une demande de modification mineure des limites, afin de protéger le bien d'un développement potentiel et d'assurer une protection efficace du cadre plus large.

---

## **6 Conclusion**

L'État partie a révisé en profondeur la proposition d'inscription du parc historique de Phu Phrabat en se concentrant sur la tradition des pierres Sema de la période de Dvaravati, sur la base de la recommandation faite par l'ICOMOS en 2016.

Dans le contexte mondial, l'utilisation intensive des pierres Sema pour matérialiser les limites de zones sacrées n'existe qu'en Asie du Sud-Est et se concentre particulièrement sur le plateau de Khorat. Le bien proposé pour inscription représente le plus grand corpus au monde de pierres Sema *in situ* de la période de Dvaravati (VIIe-XIe siècle de notre ère), témoignant de la phase initiale de la tradition des pierres Sema.

À l'époque préhistorique, les abris-sous-roche mégalithiques situés dans le bien proposé pour inscription étaient vénérés par la population locale, comme en témoignent les peintures rupestres aux thèmes variés qui recouvrent leurs parois, dont certaines restent à interpréter. Les croyances locales évoluèrent vers le bouddhisme au cours du VIIe siècle. En conséquence, les zones sacrées furent délimitées par les pierres Sema selon les principes bouddhiques, et les abris-sous-roche furent transformés en lieux dédiés aux activités cérémonielles bouddhiques ou en résidences pour les moines. Pendant la période de Dvaravati (du VIIe au XIe siècle de notre ère), de nombreuses installations de pierres Sema et des modifications d'abris-sous-roche furent entreprises, ce qui suggère que le bien proposé pour inscription était un centre religieux important, peut-être lié à la tradition des moines de la forêt. Plus tard, avec l'évolution des croyances locales vers le culte des empreintes de pied de Bouddha, ces activités cessèrent, laissant derrière elles les pierres Sema et les abris-sous-roche dans leur état d'origine, tels qu'ils étaient pendant la période de Dvaravati. Certains d'entre eux servaient encore occasionnellement pour des pratiques

bouddhiques, dont certaines pourraient être associées à la renaissance de la tradition des moines de la forêt au milieu du XIXe siècle.

Si la tradition des pierres Sema s'est perpétrée jusqu'à nos jours, la plupart des pierres Sema étaient considérées comme des objets mobiliers et furent déplacées ou réutilisées à d'autres fins, pour constituer des collections de musées par exemple, ne laissant à leur emplacement d'origine qu'un nombre très limité de ces témoignages de la tradition des pierres Sema de la période de Dvaravati dans cette région.

Le bien proposé pour inscription se distingue des autres sites de pierres Sema pour quatre raisons. Il conserve la plus grande quantité de pierres Sema *in situ* au monde ; il comprend la plus grande variété de formes et de schémas complets de disposition de pierres Sema de la période de Dvaravati ; il illustre la trajectoire la plus complète de leur évolution et de leur diversité typologique ; et il est le seul site thaïlandais situé dans une zone montagneuse.

L'analyse comparative justifie d'envisager l'inscription du bien sur la Liste du patrimoine mondial. Les critères (iii) et (v) ont été démontrés et les conditions d'intégrité et d'authenticité du bien en série proposé pour inscription dans son ensemble et de chaque élément constitutif sont remplies.

La protection juridique et le système de gestion sont appropriés pour protéger la valeur universelle exceptionnelle proposée, et le système de suivi guide efficacement le processus de prise de décision de l'organisme de gestion du site. Les communautés locales utilisent toujours le bien proposé pour inscription pour leurs activités religieuses et elles participent activement à la gestion, à la conservation et à l'entretien du site, même si leur engagement pourrait être renforcé.

Un certain nombre de mesures supplémentaires devraient être prises, notamment en ce qui concerne la recherche archéologique, la datation absolue, les études sur la fonction et l'utilisation initiales du bien proposé pour inscription avant et pendant la période de Dvaravati, le suivi et la protection des peintures rupestres contre la détérioration naturelle et les pluies, ainsi que sur les zones tampons.

## 7 Recommandations

### Recommandations concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que Le parc historique de Phu Phrabat, Thaïlande, soit inscrit, en tant que paysage culturel, sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des critères (iii) et (v).

### Déclaration de valeur universelle exceptionnelle recommandée

#### Brève synthèse

Le parc historique de Phu Phrabat est le meilleur représentant au monde de la tradition des pierres Sema de la période de Dvaravati (VIIe-XIe siècle de notre ère). Dans le contexte mondial, alors que les matériaux utilisés pour délimiter les zones sacrées des activités bouddhiques varient, l'utilisation intensive de pierres ne se rencontre que sur le plateau de Khorat, en Asie du Sud-Est. Les abris-sous-roche mégalithiques de Phu Phrabat, qui ont été façonnés par les forces combinées du mouvement des glaciers et de l'érosion différentielle des strates rocheuses, étaient vénérés par les populations préhistoriques il y a deux millénaires, comme en témoignent les peintures rupestres qui recouvrent les surfaces de quarante-sept abris-sous-roche représentant des silhouettes humaines, des paumes de main, des animaux et des motifs géométriques. Après l'arrivée du bouddhisme dans la région au VIIe siècle, de nombreuses pierres Sema furent érigées dans la région du plateau de Khorat, transformant le paysage de Phu Phrabat en un site bouddhique sacré utilisé comme centre religieux. Si la tradition des pierres Sema s'est perpétuée jusqu'à nos jours, la plupart des pierres Sema ont été déplacées et réutilisées. Cependant, la zone du bien conserve le plus grand corpus au monde de pierres Sema *in situ* de la période de Dvaravati, témoignant de cette tradition qui prévalait autrefois dans la région.

**Critère (iii) :** Phu Phrabat conserve le plus grand corpus au monde de pierres Sema *in situ* de la période de Dvaravati, comprenant tous les types de schémas de disposition établis conformément aux principes bouddhiques, et présente la majorité des formes et des styles artistiques de ce type particulier de bornes matérialisant des zones sacrées, avec une évolution très claire. Il s'agit d'un témoignage exceptionnel sur la tradition des pierres Sema de la période Dvaravati dans un contexte mondial.

**Critère (v) :** Le paysage de Phu Phrabat a été délibérément et largement transformé par l'installation des pierres Sema sur plus de quatre siècles pour remplir des fonctions cérémonielles bouddhiques, peut-être liées à la tradition des moines de la forêt. Il s'agit d'un exemple exceptionnel d'utilisation du territoire, représentatif de la tradition des pierres Sema qui prévalait autrefois sur le plateau de Khorat au cours de la période de Dvaravati.

#### Intégrité

Le bien témoigne des principales formes et de tous les schémas de disposition de pierres Sema, illustrant les étapes majeures de l'évolution de la tradition des pierres Sema au cours de la période de Dvaravati. Dans le contexte mondial, le bien constitue le témoignage le plus complet de la tradition des pierres Sema de la période de Dvaravati. Sa taille est appropriée, et l'ensemble des attributs nécessaires pour exprimer sa valeur universelle exceptionnelle sont inclus dans ses limites. Tous les impacts négatifs sont sous contrôle.

#### Authenticité

Le bien conserve le plus grand corpus au monde de pierres Sema dans leurs situations d'origine, avec des schémas de disposition inchangés, des formes physiques et un art décoratif intacts, ce qui constitue une source d'information véridique et crédible pour comprendre la tradition des pierres Sema de la période de Dvaravati en termes de forme et conception, matériaux, fonction, situation, traditions, esprit et impression. Depuis sa conversion en centre religieux bouddhique au VIIe siècle, le site a continué d'occuper cette fonction.

#### Éléments requis en matière de protection et de gestion

Le bien est protégé par la législation nationale et locale et les réglementations gouvernementales, notamment la loi sur les monuments anciens, antiquités, objets d'art et les musées nationaux, B.E. 2504 (1961), et modifiée par la loi (n° 2), B.E. 2535 (1992), et la loi sur la Réserve forestière nationale, B.E. 2507 (1964).

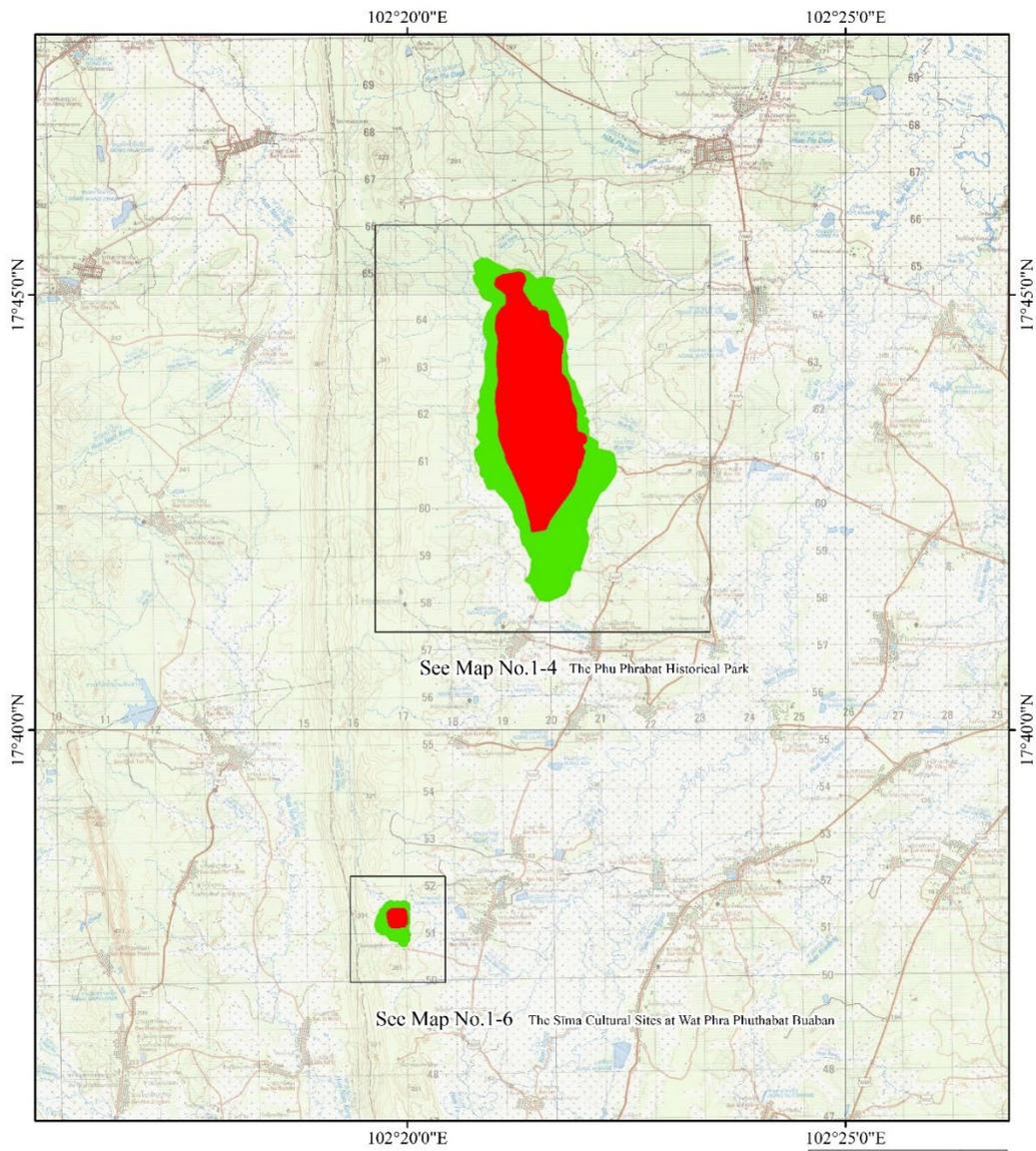
Le bien est géré par un mécanisme collaboratif, piloté par le Département des beaux-arts du ministère de la Culture, avec le concours de représentants du Département royal des forêts, de la province d'Udon Thani, du district de Ban Phue, de l'organisation administrative du sous-district de Muang Pan et de la municipalité du sous-district de Klang Yai. Des mécanismes favorisant la participation des communautés locales sont mis en œuvre dans le système de gestion. La gestion du site est guidée par le plan directeur pour la conservation et le développement du parc historique de Phu Phrabat 2022-2026, qui a été élaboré en collaboration avec les communautés locales. Un plan de préparation aux risques est en place et fonctionne. Toutefois, les mécanismes d'évaluation d'impact sur le patrimoine doivent être intégrés dans le système de gestion. La gestion du tourisme est appropriée, mais la capacité d'accueil devrait être établie pour guider la gestion du site, et des mesures devraient être adoptées pour éviter que l'esprit du site ne soit perturbé par le tourisme.

### **Recommandations complémentaires**

L'ICOMOS recommande également que l'État partie prenne en considération les points suivants :

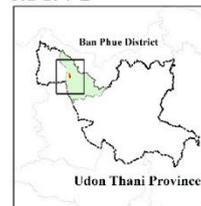
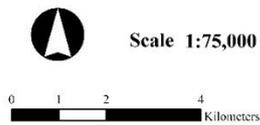
- a) améliorer l'évaluation de l'état des peintures rupestres par un suivi instrumental de haute précision,
- b) entreprendre une étude archéologique et des fouilles lorsque cela est possible à l'intérieur du bien et dans les zones tampons, pour mieux comprendre les activités humaines passées,
- c) effectuer une datation absolue des peintures rupestres, des pierres Sema, des bas-reliefs et des parties modifiées des abris-sous-roche, afin de comprendre la chronologie du bien,
- d) entreprendre des recherches sur l'utilisation et la fonction initiales du bien à l'époque de Dvaravati,
- e) intégrer des mécanismes d'évaluation d'impact sur le patrimoine dans le système de gestion du bien,
- f) établir la capacité d'accueil pour guider la gestion du site et adopter des mesures pour éviter que l'esprit du bien ne soit perturbé par le tourisme,
- g) étendre les zones tampons, par le biais d'une demande de modification mineure des limites, afin de protéger le bien de tout développement potentiel et d'assurer une protection efficace de l'environnement plus large ;

L'ICOMOS recommande que le nom du bien en série soit modifié pour devenir : « Phu Phrabat, un témoignage de la tradition des pierres Sema de la période de Dvaravati ».



**Legends**

- Nominated property
- Buffer zone



Plan indiquant la localisation des éléments constitutifs proposés pour inscription